UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU DOUBS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

BESANÇON - 29 MAI 2015

UDAF 25

DEPUIS 1945

70 ans

D'ENGAGEMENT POUR LES FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2014

REPRÉSENTER ET AIDER L'ENSEMBLE DES FAMILLES DU DOUBS

Créée par un décret en 1945, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Doubs est une association loi 1901 regroupant les fédérations et associations familiales du département.

LES UDAF ONT 4 MISSIONS :

- **DONNER DES AVIS** aux pouvoirs publics sur la politique familiale à l'échelle nationale et locale.
- **REPRÉSENTER** physiquement et moralement les familles, en siégeant notamment dans les instances officielles.
- **GÉRER LES SERVICES** d'intérêt familial qui lui sont confiés de plein droit par les pouvoirs publics.
- **SE CONSTITUER PARTIE CIVILE** lorsque les intérêts matériels et moraux des familles sont menacés.

Président depuis 2012 : Monsieur Gérard CARRÉ

Gestion de services

- Service Délégué aux Prestations Familiales (DPF)
- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)
- SVP Familial (conseils juridiques)
- Centre Départemental d'Information sur le Crédit à la Consommation (CDICC)
- Observatoire de la Famille
- Le Fonds «Solidarité Energie»

Animation de commissions de réflexion ouvertes à tous :

- Politique Familiale
- Santé et Devenir des Personnes Âgées et Dépendantes
- Logement
- Actualités
- Education et Formation

CHIFFRES 2014

- ASSOCIATIONS ADHÉRENTES : 102
- FAMILLES ADHÉRENTES : 10 978
- REPRÉSENTATIONS FAMILIALES : 92
- MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROTECTION JUDICIAIRE : 1700
- SALARIÉS : 80

SOMMAIRE

L'ÉTAT DE L'UNION

- Les temps forts en 2014 p.3
- Les associations familiales p.5

LE CA ET LE BUREAU DE L'UDAF p.9

LES REPRÉSENTATIONS DE L'UDAF

- Les représentations communales p.11
- Les représentations départementales p.13

LES RÉFLEXIONS ET ACTIONS

- Les commissions de réflexion p.15
- Le système de management de la qualité p.16

LES SERVICES DE L'UDAF

- Le service DPF p.17
- Le service MJPM p.20
- Le service ISTF p.22
- L'Observatoire de la Famille p.23
- Le SVP Familial p.24
- Le CDICC p.24
- Le Fonds «Solidarité énergie» p.25

L'ORGANIGRAMME p.26

LES ANTENNES p.27

J'ai eu la possibilité d'assister à un certain nombre d'Assemblées Générale de nos associations adhérentes en 2014. Cela m'a confirmé la grande diversité et l'engagement certain de nos associations envers les familles.
Pourtant, ces associations familiales (comme toutes les associations) souffrent de plus en plus depuis quelques années :

• Financièrement :
Les subventions sont en baisse et continuent de baisser. De plus, avec les appels à projet, les associations sont mises en concurrence avec des structures privées mais aussi d'autres associations. Si elle n'est pas retenue dans le cadre de l'appel à projet, l'association se retrouvera en grande difficulté et peut même dans certains cas être menacée de disparaître.

• Renouvellement des bénévoles :
Les associations familiales peinent à recruter, et surtout, à rajeunir les bénévoles. Cette problématique se retrouve dans la constitution des conseils d'administration, d'où les difficultés pour remplacer les président(e)s.
L'UDAF est bien consciente de ces difficultés et nous essayons de nous adapter aux évolutions de notre société. Dans le cadre de notre nouvelle stratégie de communication votée par notre Conseil d'Administration en décembre 2014, nous avons la volonté d'intensifier les liens entre l'UDAF et les associations adhérentes.
Notre volonté est également de valoriser les actions des associations au moyen de nouveaux outils de communication.
Notre évolution (associations et UDAF) passe par un travail en commun que nous devons développer dans notre quotidien.

Le Président
Gérard CARRE

L'ÉTAT DE L'UNION

➔ LES TEMPS FORTS EN 2014

LA VIE STATUTAIRE

L'Assemblée Générale de 2014 avait élu le Conseil d'Administration et voté les nouveaux statuts et réglement intérieur.
En 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois et le Bureau 4 fois.

Thèmes particuliers abordés : l'élection du Bureau, la réforme des textes institutionnels, les travaux de rénovation de la Maison de la Famille, l'enquête de satisfaction auprès des associations adhérentes, le plan de communication, les 70 ans de l'UDAF, la modulation des allocations familiales en fonction des ressources ou encore le projet associatif.

LA VIE ASSOCIATIVE

En 2014, comme les années précédentes, les dirigeants de l'UDAF ont rencontré directement les responsables d'une trentaine d'associations environ, souvent dans le cadre de leur assemblée générale ou de manifestations diverses. C'est l'occasion pour nos responsables de mieux connaitre la vie et les activités des associations familiales mais aussi de présenter l'UDAF.

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

En décembre 2014, le Conseil d'Administration a voté la nouvelle stratégie de communication proposée par Madame TROUTET, chargée de la communication et de l'information depuis avril 2014.

Cette stratégie doit permettre à l'UDAF de palier aux faiblesses diagnostiquées notamment par l'enquête de satisfaction diffusée aux associations adhérentes l'été dernier et développer les services, le réseau et la vie associative de l'UDAF.

Divers moyens d'actions ont été définis et planifiés dans le temps selon les objectifs déterminés :

- La Lettre d'Info est devenue trimestrielle et dédie désormais une page entière aux actions des associations familiales.
- Le site internet a été tout au long de l'année 2014 retravaillé pour une nouvelle version mise en ligne en 2015.
- Une page Facebook «Udaf du Doubs» a été créée en décembre 2014 et est visible par tous les internautes.
- La célébration des 70 ans de l'UDAF en 2015 a été préparée dès 2014 avec la création d'une première édtion d'une Journée des Familles.

LES RELATIONS PUBLIQUES ET PARTENARIALES

Pour l'UDAF, mieux accomplir ses missions, c'est organiser une vie statutaire qui respecte nos textes mais c'est aussi être actif à l'extérieur de l'institution familiale. Il est important de mieux faire connaitre l'UDAF et de populariser nos idées familiales. L'UDAF doit être une force de propositions sur les thématiques touchant à la vie des familles. L'équipe a continué en 2014 un travail relationnel et partenarial. Les élus à différents niveaux ont été rencontrés. La voix des familles a été exprimée avec conviction.

D'autres rencontres avec des personnalités, des organismes partenaires (en plus des représentations habituelles) se sont déroulées (avec l'UDCCAS, la Caisse Solidaire de Franche-Comté, AGIR Solidarité Franche-Comté, la FEGAPEI, etc.).

Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre Départementale des Notaires du Doubs afin de formaliser les relations en matière de protection des personnes majeures vulnérables.

Une seconde convention est en cours d'éloboration avec la CPAM du Doubs dans laquelle l'organisme s'engage envers nos familles adhérentes et usagers à faciliter l'obtention de l'attestation de droit CMUC, à effectuer l'instruction des renouvellements des demandes CMUC et à apporter une réponse rapide à toute question généraliste en lien avec l'Assurance Maladie.

Depuis 2014, l'UDAF participe aux réunions et à la mise en place des plateformes de coordination en psychiatrie et en santé mentale. La mise en place de ces plateformes entend permettre de coordonner les parcours de santé des personnes et d'éviter les ruptures dans leur prise en charge et leur accompagnement.

Le 21 et 22 juin, la délégation de l'UDAF a participé à l'Assemblée Générale de l'UNAF à Tours.

Le 28 août 2014, l'Assemblée Générale du Groupement RESUS (Réseau Efficient pour un Service aux Usagers dans la Solidarité), qui est composé de six UDAF partenaires, s'est tenue pour la première fois à Besançon. L'occasion de faire découvrir notre région aux participants.

AUTRES ACTIVITÉS

Les expositions

L'UDAF a accueilli huit expositions au sein de la Maison de la Famille et ce tout au long de l'année.

Les voeux, le pique-nique du personnel et l'arbre de Noël

L'année est rythmée par les temps de convivialité organisés pour les salariés de l'UDAF. L'occasion pour eux d'échanger avec le Président mais aussi de rencontrer les bénévoles notamment lors des voeux désormais célébrés avec nos associations adhérentes.

Le Forum du handicap

L'UDAF a pour la deuxième fois tenu un stand d'information lors de ce forum qui s'est tenu le 20 novembre au Palais des Sports. L'occasion pour nous de promouvoir notre service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux mais aussi d'échanger avec les autres associations présentes ce jour-là.

➔ LES ASSOCIATIONS FAMILIALES AU 31 DÉCEMBRE 2014

ÉVOLUTION DES ADHÉRENTS ET DES ASSOCIATIONS

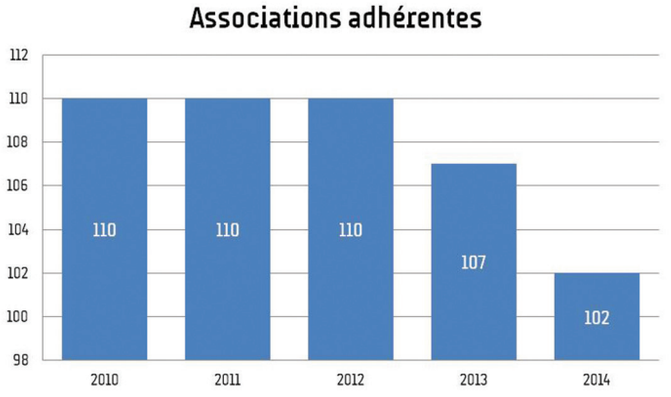

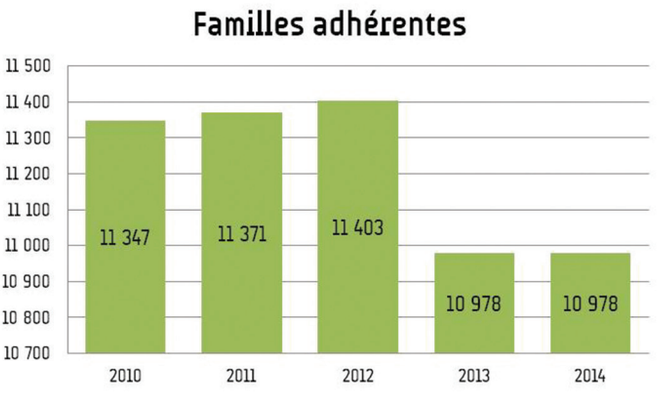

Les associations adhérentes sont présentes sur l'ensemble du territoire du département.
Au 31/12/2014, 102 associations adhèrent à l'UDAF. Cette diminution est due avant tout à la fusion de plusieurs associations, notamment les ADAPEI et certaines ADMR.

10 978 familles adhèrent à ces associations. Ce chiffre est en parfaite stabilité après une baisse en 2013 et ce, malgré le nombre d'associations en diminution.

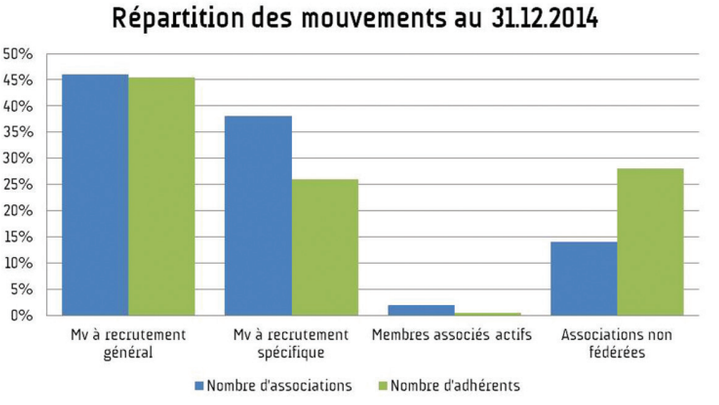

2 nouvelles associations ont rejoint l'UDAF au cours de l'année 2014 :

- L'Union Nationale des Amis et Familles de personnes Atteintes de Maladie et/ou handicap psychique (UNAFAM).

- L'Antenne Petite Enfance Franche-Comté (APE).

ASS. FAMILIALES ADHÉRENTES À DES MOUVEMENTS À RECRUTEMENT GÉNÉRAL

Associations	*Président(e)*	*Adhérents*
FR Agir : Belleherbe	Mme LINOTTE	35
FR Amancey	M. MOREL	216
FR Avoudrey	Mme JEUNOT	103
FR Baume les Dames	M. GUYOT	81
FR Boujailles Courvières	Mme DUBREZ	65
FR Chalezeule	M. GROULT	28
FR Charquemont	M. MAIRE	83
FR Château des Farfadets	Mme PARRIAUX	199
FR Clerval	Mme GATRAT	189
FR Cussey Etuz	M. BRELOT	328
FR Devecey	Mme GIACOMEL	109
FR Évillers	Mme BONNET	30
FR Fournet Blancheroche	Mme CHATELAIN	59
FR Franois Serre les Sapins	Mme LABILLE	90
FR Frasne Bonnevaux Dompierre	M. PIOT	144
FR Geneuille	M. POGUET	49
FR Gennes	Mme SOITTOUX	178
FR Gevresin	M. PETIT	18
FR La Clé Verte	Mme GRAND	229
FR La Grand Côte	M. LOICHAT	39
FR Le Dahon	Mme JULIEN	168
FR Le Plateau de la Barèche	M. PATTON	129
FR Le Russey	Mme TROTOT	160
FR Le Trèfle	Mme LEFEVRE	73
FR Les Fauvettes	Mme GAMBELIN	133
FR Les Feuillus	Mme DOMEK (2015 : Mme GROSJEAN)	60
FR Les Premiers Sapins	Mme CHANEZ	104
FR Levier	Mme LEFEVRE	65
FR Mamirolle	M. DESCOURVIERES	160
FR Ornans	M. COMPAGNON	138
FR Pays de Pergaud	Mme CORDIER	145
FR Pouilley les Vignes	M. GENET	162
FR Sancey le Grand	Mme RENARD	85
FR Saône	Mme TISSOT	155
FR Services à la personne	M. MARMIER (2015 : M. BRELOT)	30
FR Val de Vennes	Mme POUCHOULOU	197
FR Vernierfontaine	Mme GAULARD	39
Ass. des Familles d'Exincourt	M. COENT	4
Ass. des Familles de Montbéliard	Mme KENDE	38
Ass. Familiale Catholique Besançon	Mme DI GRIGOLI	44
Ass. Familiale Laïque Besançon Sud Ouest	M. ROUX	56
Ass. Familiale Laïque Châtillon Tallenay	M. DELACHAUX	148
Ass. Familiale Laïque Emplois familiaux	M. ROY	137
Ass. Familiale Protestante EHUD	Mme MERCIER	7
Ass. Familiale Protestante Famille à cœur	M. BRUANDET	66
Ass. Familiale Protestante Le Panier de Barnabas	M. GERMAIN	28

Confédération Syndicale des Familles du Doubs	M.HENRY (2015 : Mme CONAT)	200

MOUVEMENTS FAMILIAUX À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE

A.D.M.R. Amancey	M. MARECHAL	7
A.D.M.R. Barèche Etalans		27
A.D.M.R. Baume les Dames	M. FAURE	23
A.D.M.R. Charquemont	Mme TOURNIER	10
A.D.M.R. Clerval	Mme ROETHLISBERGER	12
A.D.M.R. Damprichard	M. MAUVAIS	8
A.D.M.R. Frasne	Mme GIRARD	18
A.D.M.R. Gilley	M. BOLE RICHARD	17
A.D.M.R. Grand Pontarlier	Mme VUITTENEZ	12
A.D.M.R. Labergement Ste Marie	Mme GACONNET	7
A.D.M.R. Le Russey	M. ALPY	12
A.D.M.R. Levier	M. VIEILLE	4
A.D.M.R. Maîche	M. BESSOT	11
A.D.M.R. Mouthe	M. ALPY	6
A.D.M.R. Orchamps Vennes	M. COURTOIS	19
A.D.M.R. Pierrefontaine les Varans	Mme CANTIN	10
A.D.M.R. Plateau de Saône Bouclans	M. COURTOIS	8
A.D.M.R. Quingey	Mme DAUDEY	16
A.D.M.R. Rougemont	Mme BETTINELLI	17
A.D.M.R. Sancey le Grand	M. ROMAIN	11
A.D.M.R. Val d'Usiers	Mme NENING	8
ADMR Val de Morteau	M. ALPY	12
A.D.M.R. Valdahon	M. BOURGEOIS-JACQUET	31
A.D.M.R. Vercel	Mme BELLIOT	10
A.D.M.R. Villers le Lac	Mme ROGNON	11
M.F.R. La Roche du Trésor	M. VACHERESSE	11
M.F.R. Les Deux Vals	Mme GOUVIER	144
M.F.R. Morre	M. BERGEZ	227
M.F.R. Pays de Montbéliard	M. JOURNOT	245
M.F.R. Pontarlier	Mme SIMON	157
M.F.R. Vercel	Mme CUCHE	142
A.D.A.P.E.I. du Doubs	M. CLERC	798
Ass. Départementale des Conjoints Survivants	Mme SAINTOT	230
Ass. Départementale de la Médaille de la Famille	Mme FEUVRIER	151
Ass. des Paralysés de France Doubs	M. ROCHON	142
Enfance et Familles d'Adoption	Mme LESUEUR-CHATOT	54
Jonathan Pierres Vivantes	Mme MESNIER	19
Jumeaux et Plus 25	M. PARENT	96
UNAFAM	M. DESRUMAUX	119

GROUPEMENT À BUT FAMILIAL

Association Franche-Comté Alzheimer	Mme FORESTI	13
ELIAD Besançon	M. BOYER	23

ASS. FAMILIALES ADHÉRENTES À L'UDAF, NON FÉDÉRÉES

A.C.C.F. Seloncourt	M. VERNEREY	2
A.F. Besançon	M. DAVID	443
A.F. d'Aujourd'hui	Mme JACQUET	164
A.F. Devecey Chevroz	M. CAMUS	241
A.F. La Vèze	Mme MERILLOT	69
A.F. Montfaucon	Mme POTY	160
A.F. Montperreux	Mme DEBORDEAUX	49
A.F. Pontarlier		713
A.F. Pont de Roide	M. RAUCAZ	294
A.F. Val de Morteau	M. REGNIER	44
ALEDD	Mme KERSALE	35
APEDA	M. VANDELLE	101
Antenne Petite Enfance	Mme GENTNER	60
Union des Familles d'Audincourt	Mme POLI	698

NON ADHÉRENT MAIS MEMBRE ASSOCIÉ

Centre de formation Bourgogne Franche-Comté	M. FOURNY

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU DE L'UDAF

AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31.12.2014, le Conseil d'Administration se compose de 28 membres. 16 administrateurs sont élus et 12 sont désignés par les mouvements.

Concernant le fonctionnement, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois en 2014.

PRESIDENT

GERARD CARRE

1er VICE-PRESIDENT

YVES BARAULT

2ème VICE-PRESIDENT

GILLES ABRAM

3ème VICE-PRESIDENT

MAURICE COURTEBRAS

SECRETAIRE GENERAL

MICHEL HAON

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

ELOUAN KERGADALLAN

TRESORIER

BERNARD GAULARD

TRESORIER ADJOINT

OLIVIER BRAUN

MEMBRE

CLAUDE BOREL

MEMBRE

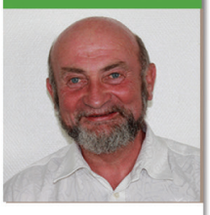

DENIS GUENAUD

MEMBRE

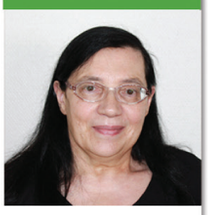

MICHEL KENDE

MEMBRE

BERNARD LIME

MEMBRE

XAVIER PATTON

MEMBRE

SERGE PURICELLI

MEMBRE

JEAN-HUGUES ROUX

PIERRE-FRANCOIS BOULAND

DENIS BOURDIN

NELLY BRECHEMIER

JEAN-CLAUDE COMPAGNON

JEAN-MARIE DELACHAUX

MICHEL DREVARD

MONIQUE FEUVRIER

FLORENCE GACONNET

SOLANGE GUYON

Jean-Christian GUYOT

LOUIS REGNIER

MYLENE ROUSSEL

ISABELLE SAINTOT

Membres du Bureau

Administrateurs désignés

Administrateurs élus

ADMINISTRATEURS	ASSOCIATION OU MOUVEMENT
ABRAM Gilles	Jumeaux et Plus 25
BARAULT Yves	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL)
BOREL Claude	ADAPEI du Doubs
BOULAND Pierre-François	ADAPEI du Doubs
BOURDIN Denis	Association Familiale du Val de Morteau
BRAUN Olivier	Association Familiale de Besançon
BRECHEMIER Nelly	Fédération Départementale ADMR
CARRE Gérard	Union des Familles d'Audincourt
COMPAGNON Jean-Claude	Fédération Départementale des Familles Rurales
COURTEBRAS Maurice	ADMR de Frasne
DELACHAUX Jean-Marie	Association Familiale Laïque Chatillon Tallenay
DREVARD Michel	Association Familiale Montbéliard
FEUVRIER Monique	Association Départementale de la Médaille de la Famille (ADMF)
GACONNET Florence	Fédération Départementale ADMR
GAULARD Bernard	Familles Rurales de Valdahon
GUENAUD Denis	Association Familiale de Besançon
GUYON Solange	ADMR du Grand Pontarlier
GUYOT Jean-Christian	Fédération Départementale des Familles Rurales
HAON Michel	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL)
KENDE Michèle	Association Familiale de Montbéliard
KERGADALLAN Elouan	Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs (APEDA)
LIME Bernard	Familles Rurales de Gennes
PATTON Xavier	Union Départementale des Maisons Familiales Rurales
PURICELLI Serge	Confédération Syndicale des Familles
REGNIER Louis	Association Familiale du Val de Morteau
ROUSSEL Mylène	Fédération Départementale des Familles Rurales
ROUX Jean-Hugues	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL)
SAINTOT Isabelle	Association Départementale de Conjoints Survivants (FAVEC)

LES REPRÉSENTATIONS DE L'UDAF

L'UDAF compte 92 représentations assurées par des administrateurs, des responsables d'associations, des adhérents d'une association familiale et des salariés. Parmi ces représentations, 11 étaient inactives en 2014.

Lorsque nous questionnons les représentants sur le souhait de prendre contact avec l'UDAF ou de bénéficier d'informations supplémentaires pour mieux appréhender leur rôle, la réponse n'est pas unanime.

Néanmoins certaines remarques tendent vers ce besoin d'information et d'accompagnement. Parmi les retours, 1/3 des représentants CCAS souhaiterait nous rencontrer et avoir plus d'informations. Ce sont eux les plus en demande.

Des représentants aimeraient :

- mieux connaître leur rôle par rapport à l'UDAF ;
- mettre en place un tutorat lorsqu'il y a passation de représentation ;
- participer à une rencontre annuelle entre les représentants et l'UDAF ;
- avoir moins de difficultés à émettre une idée face à la majorité du conseil municipal dans le cadre d'une représentation en CCAS.

Des pistes d'actions seront à l'avenir proposées.

➔ LES REPRÉSENTATIONS DANS LES ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX (CAF, CPAM, ORGANISMES LOGEURS)

En 2014, 8 représentations ont été renouvelées :

Commission consultative des services publics de Besançon : représentant des associations	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
Commission consultative des services publics de la communauté d'agglomération de Montbéliard	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
Commission consultative des services publics du Grand Besançon	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
Commission consultative des services publics locaux : syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue	
Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants	

➔ REPRÉSENTATIONS COMMUNALES

Selon les informations communiquées par les mairies, 38 représentants de l'UDAF sont membres de C.C.A.S. dans les communes du département, soit 24 de moins qu'en 2013.

Le département du Doubs comprenant 593 communes, les représentations effectuées par les représentants de l'UDAF devraient être plus nombreuses.

En mai et juin 2014 l'UDAF a participé aux six réunions d'informations organisées par l'Union Départementale des CCAS à destination des élus municipaux aux fins de présenter la fonction des CCAS dans une commune.
Nous avions dans chacune de ces réunions présenté le rôle de l'UDAF et du représentant familial.
Ces réunions ont été importantes mais méritaient d'être plus en amont des élections municipales pour être efficaces. L'UDAF est toutefois représentée dans les grandes villes et les chefs-lieux de cantons.

COMMUNES	REPRÉSENTANTS ACTUELS
ATHOSE	CHAILLET Michèle
AUDINCOURT	POLI Josette
BÉLIEU (LE)	ROLAND Maryse
BESANÇON	ROUX Jean-Hugues
BÉTHONCOURT	CHOPIN Martine
CADEMÈNE	ARNOUX-BOITEUX Fabienne
CHAFFOIS	BARRET Elisabeth
CHATILLON LE DUC	DESGOUILLES Sonia
CHENALOTTE (LA)	RENAUD André
DOUBS	PERNET Viviane
ÉCHAY	VUILLEMIN Véronique
ÉPENOY	VOUILLOT Cécile
FRANOIS	ICHOU Samera
GENNES	LIME Bernard
HÉRIMONCOURT	BERDA Yolande
LE RUSSEY	FEUVRIER Monique
LEVIER	DAVOINE Marie-Madeleine
LIESLE	BOLE Françoise
MONTBÉLIARD	RIDOUX Marie-Thérèse
MONTPERREUX	MERCET Hélène
MORTEAU	BOURDIN Denis
NODS	REPECAUD Claude
NOËL CERNEUX	GUILLEMIN Rachel
PALANTINE	FRANCHINI Marie-Thérèse
PIREY	ROY Yves
PONT DE ROIDE-VERMONDANS	GULLAUD Jean-François
PONTARLIER	ROYET Monique
QUINGEY	VIAL Chantal
RENNES SUR LOUE	DUMONT Bernadette
RONCHAUX	BOILLOZ Elisabeth
ROUHE	ALDEGUER Catherine
RUREY	CUPILLARD Marie-Noëlle
SAÔNE	ETTASSI Sophie
SAULES	ROUSSEL Blandine
SERRE LES SAPINS	LABILLE Frédérique
VALDAHON	BOURGEOIS-JACQUET Yves
VALENTIGNEY	CARRE Gérard
VANCLANS	GUINCHARD Raymonde

➔ REPRÉSENTATIONS DÉPARTEMENTALES

Les représentants familiaux, issus des Associations Familiales, sont les porte-paroles de toutes les familles. Ils siègent dans des organismes et instances touchant à des aspects très variés de la vie familiale. L'UDAF du Doubs exerce une centaine de représentations diverses :

REPRÉSENTATIONS	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Famille		
Antenne petite enfance	GUENAUD Denis	
Association la Marelle	GAULARD Bernard	
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs	ABRAM Gilles BRAUN Olivier KENDE Michèle ROUSSEL Mylène	DE CALBIAC Marie FEUVRIER Monique SERRA Antonio
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Doubs	ROUX Jean-Hugues	KERGADALLAN Elouan
Comite Départemental des Retraités et Personnes Âgées (CODERPA)	BOREL Claude	
Commission d'agrément pour l'adoption	BARAULT Yves	
Commission Départementale de l'Accueil des jeunes enfants	BARAULT Yves	
Conseil de famille des pupilles de l'Etat	BUISSON Marie-Christine	BARAULT Yves
Santé		
Allô Maltraitance (ALMA) Franche-Comté : maltraitance des personnes âgées et/ou personnes handicapées	BOREL Claude	
Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS)	HAON Michel	
Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)	CARTERON Daniel	MARICHIAL Christophe
Conseil d'administration des hôpitaux :		
* Avanne, centre de long séjour	DEMOUGIN Françoise	
* Besançon « Bellevaux », centre de long séjour	SOLAL Yvan	
* Morteau, hôpital local	PAGNOT Jeanne-Antide	
* Novillars, centre hospitalier	PILLOT Thierry	
Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)	CARTERON Daniel	MARICHIAL Christophe
Commission Départementale de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS)	KENDE Michèle	
Economie, Consommation		
Bureau d'Aide Juridictionnelle	MARICHIAL Christophe	KERGADALLAN Elouan
Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) : collège consommateurs	GAULARD Bernard	
Commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers	GAULARD Bernard	
Enseignement, Education		
Conseil départemental de l'éducation nationale	PATTON Xavier	GUENAUD Denis

REPRÉSENTATIONS	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Cadre de vie, logement		
Habitat et Développement Local du Doubs (HDL25)	HAON Michel	
Association D'Information sur le Logement (ADIL)	BARAULT Yves	
Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)	JACQUIN Laurence	
Commission de médiation de Droit au Logement Opposable (DALO)	BARAULT Yves	
Commission Unique d'Aide au Logement (CUAL)	JACQUIN Laurence	
Conseil d'administration office départemental HLM : Habitat 25	BARAULT Yves	
Conseil d'administration office municipal HLM : Grand Besançon Habitat	ROUX Jean-Hugues	
Vie quotidienne		
Comité Local des Usagers de la Préfecture du Doubs	KERGADALLAN Elouan	
Commission consultative des services publics de Besançon	HAON Michel	
Commission consultative des services publics de la communauté d'agglomération de Montbéliard	DREVARD Michel	
Commission consultative des services publics locaux du Grand Besançon	HAON Michel	
Commission consultative des services publics locaux du Doubs : syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue	GAULARD Bernard	
Commission consultative des services publics locaux du Doubs : unités de vie, établissements pour personnes âgées, exploitation ligne de transport interurbain Mobidoubs	GAULARD Bernard	CARRE Gérard
Commission Départementale de la Sécurité Routière	GAULARD Bernard	BOURDIN Denis
Commission d'organisation et d'amélioration des services publics	HAON Michel	

RÉFLEXIONS ET ACTIONS

➔ LES COMMISSIONS DE RÉFLEXION

Les commissions de réflexion sont des groupes de travail constitués par les administrateurs, militants familiaux et salariés.
Les réflexions de l'institution sont le fruit d'échanges après un travail de recherche documentaire sur les thèmes de politique familiale choisis.
Une synthèse est exposée au Conseil d'Administration, qui peut être amené à prendre des orientations et pistes d'actions à entreprendre.

En 2014, les invitations aux commissions ont été élargies aux salariés et grand public dans certaines conditions. 18 réunions se sont déroulées autour des cinq commissions.

COMMISSION ACTUALITÉS

Responsable : Monsieur Bernard GAULARD
Réunions les 17 février, 18 septembre et 25 novembre.
Les thèmes forts :

- la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté
- la fiscalité des ménages

COMMISSION ÉDUCATION FORMATION

Responsable : Xavier PATTON
Réunions les 16 janvier, 20 mars et 23 octobre.
Les thèmes forts :

- les rythmes de l'enfant dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

COMMISSION LOGEMENT

Responsable : Monsieur Serge PURICELLI
Réunion le 7 octobre.
Les thèmes forts :

- le 75ème congrès HLM de l'union sociale pour l'habitat
- le manque de logements sociaux à proximité des zones frontalières

COMMISSION POLITIQUE FAMILIALE

Responsable : Monsieur Gilles ABRAM
Réunions les 25 septembre, et 27 novembre.
Les thèmes forts :

- présentation de la CAF du Doubs
- la politique de la petite enfance dans le département

COMMISSION SANTÉ ET DEVENIR DES PERSONNES ÂGÉES ET DÉPENDANTES

Responsables : Messieurs Claude BOREL et Michel HAON
Réunions les 14 février, 3 avril, 27 mai, 29 juillet, 21 août, 9 septembre, 7 octobre, 16 octobre et 26 novembre.
Les thèmes forts :

- conférence sur les maladies psychiques et environnement familial
- projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement
- promotion de l'enquête sur les pratiques alimentaires de l'Observatoire de la Famille
- projet de loi relatif à la santé

➔ LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

L'audit de surveillance n°1 réalisé les 2 et 3 octobre 2014 par Afnor Certification, a reconduit à la certification ISO 9001 V2008 de l'UDAF du Doubs, statuant sur le caractère opérationnel et la conformité au référentiel ISO de son système de management de la qualité.

Une exigence forte du référentiel ISO 9001 étant l'amélioration continue de notre organisation, de notre système de management de la qualité, celle-ci s'est traduite par l'activité liée aux audits qualité internes. Un audit croisé avec l'UDAF de la Haute-Marne s'est déroulé le 18 septembre 2014 à Montbéliard et à Pontarlier, et le 4 novembre 2014 à Saint-Dizier. Cet audit qui a permis d'échanger sur les pratiques et d'identifier des pistes de progrès, sera renouvelé en 2015.

La politique Qualité définie pour 2013-2015 par la gouvernance de l'UDAF porte sur le respect de la réglementation, sur la satisfaction des usagers et des partenaires et sur l'amélioration continue.

Une stratégie 2014-2023 a été définie par la Direction en coordination avec le comité de pilotage des processus, composé des différents cadres de l'UDAF, pour décliner cette politique qualité en projets :

- Reconduire la certification ISO.
- Assurer le contrôle interne.
- Gérer le projet immobilier.
- Optimiser l'informatique et la téléphonie.
- Optimiser le logiciel métier ELIPS et la Gestion Électronique des Documents (GED).
- Mettre en place le plan de communication.
- Rédiger le projet associatif et les projets de service (tous les 5 ans).
- Valider l'évaluation interne (2015).
- Valider l'évaluation externe (2017).
- Reconduire l'autorisation préfectorale (2023).

En 2015, la Revue de Direction portant sur l'exercice 2014-2015 s'est déroulée le 27/01/2015 en présence de tous les pilotes de processus. Cette revue a permis de s'assurer que le système de management de la qualité restait pertinent et adéquat et de prendre en compte toutes les opportunités d'amélioration.

L'implication de la gouvernance, la poursuite de la simplification de la démarche qualité, une communication plus soutenue vers l'ensemble du personnel et des bénévoles devraient apporter un nouveau dynamisme dans le déploiement du système de management de la qualité.

LES SERVICES DE L'UDAF

➔ LE SERVICE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES (DPF)

Le service DPF a pour mission la mise en œuvre de la MJAGBF : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial, mesure introduite dans le champ de la protection de l'enfance et dans la palette des mesures d'assistance éducative à disposition du Juge des Enfants. La loi inscrit cette mesure à l'Article 375-9-1 du Code Civil.

Les MJAGBF sont prononcées par les 3 Juges pour Enfants des Tribunaux de Grande Instance de Besançon et Montbéliard.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE

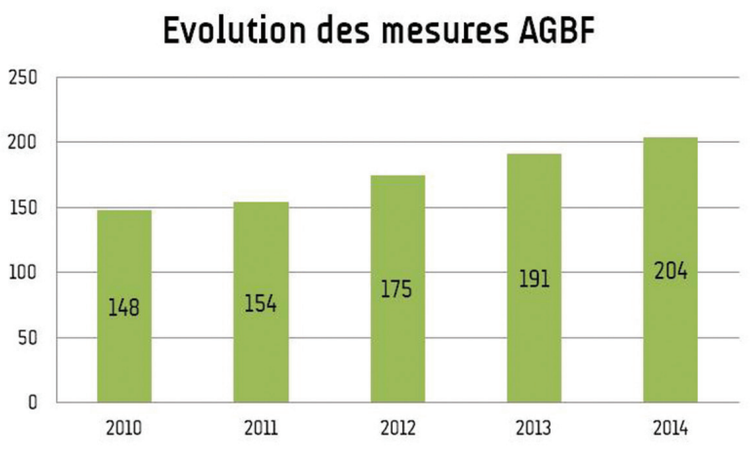

Suite à la réforme de la protection de l'enfance en 2007, l'activité du service DPF a accusé une baisse du nombre de mesures jusqu'en 2010, conformément à la tendance au niveau national.

A partir de l'année 2011, s'amorce une phase ascendante de l'activité qui se poursuit les années suivantes. L'année 2014 confirme encore cet accroissement d'activité.
Il est à noter cependant que sur les 72 nouvelles mesures, 17 seulement ont été prononcées par le tribunal de Montbéliard, les 55 autres par les 2 cabinets de Besançon. Une rencontre avec la juge des enfants de Montbéliard a permis d'évoquer le sujet.

Nous rappelons que cette réforme de la protection de l'enfance pose clairement le principe de subsidiarité de l'autorité judiciaire à l'autorité administrative.

Néanmoins, certaines situations dépassent les compétences de l'accompagnement contractuel : que celui-ci apparaisse insuffisant, qu'il soit proposé et refusé, ou appliqué et mis en échec, la dégradation des situations et par la même, l'augmentation des dangers menaçant l'enfant, justifieront le recours à l'autorité judiciaire.

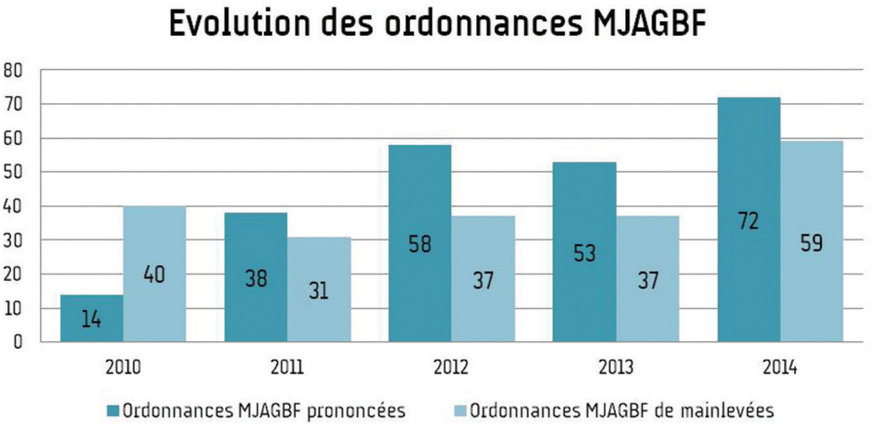

Les mesures prononcées durant l'année 2014 l'ont été principalement au regard de problématiques en lien avec le logement : les dettes de loyer représentent un danger réel pesant sur les conditions de vie des enfants, les procédures d'expulsion sont enclenchées avec résiliation de bail, perte de droits à l'APL. Certaines situations sont arrivées au service après que l'expulsion ait eu lieu.

L'expulsion est lourde de conséquence pour l'insertion des ménages concernés, elle conduit souvent à l'aggravation de leur précarité sur tous les plans (emploi, santé, vie familiale et éducation…). Aussi, l'amélioration des démarches de prévention constitue un enjeu pour éviter l'expulsion et l'exclusion qui en résulte.

Il est souhaitable que la MJAGBF soit prononcée en accord avec les parents, néanmoins, elle peut être prononcée malgré la non-adhésion des parents au projet.

LES FAITS MARQUANTS EN 2014

Une augmentation constante de l'activité : le nombre de nouvelles mesures prononcées sur l'année est de 72 (14 en 2010). Cette évolution du volume d'activité a conduit à une demande de poste supplémentaire au budget prévisionnel 2015.

Formations suivies par les DPF

- Le secret professionnel
- Accompagnement à la parentalité
- Le bien-être professionnel
- Lecture et parentalité
- L'enfant exposé aux violences conjugales

Mouvements des juges pour enfants

Mme ECOCHARD a quitté ses fonctions de juge pour enfants à Besançon au 31 décembre 2014 pour être remplacée par Mme BORDIGNON.

Démarche Qualité

L'audit interne a été réalisé le 28 octobre 2014 sur l'antenne de Pontarlier. A la vue des éléments observés, le processus fonctionne de manière efficace au travers de l'outil métier, de la communication mensuelle et des résultats du tableau de bord.

Suivi des réclamations : une demande a été enregistrée et traitée.

Développement du partenariat, communication et information

- Interventions à l'IRTS : promotions d'assistantes sociales et d'éducateurs spécialisés et au lycée Friant de Poligny (CESF) : Présentation de la mesure, le contexte législatif, la mise en œuvre.
- Accueil d'une stagiaire CESF au service DPF sur le site de Besançon.
- Représentation dans les instances SIAO élargi, CCAPEX et CUAL.
- Rencontre nationale Unaf-Udaf sur la protection de l'enfance : Travailler avec la famille dans l'intérêt de l'enfant.
- Journée régionale des DPF de Franche-Comté sur le site de l'UDAF 25 à Besançon.
- Rencontre des déléguées de Montbéliard avec le juge pour enfants à l'antenne.
- Intervention de la Caisse de retraite Réunica : présentation de l'action sociale.

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION INTERNE

Depuis le 1er janvier 2009, les activités de l'UDAF du Doubs sont intégrées dans le périmètre de la loi du 2 janvier 2002. Cette loi nous impose en tant qu'établissement social et médico-social de procéder à l'évaluation de nos activités et de la qualité de nos prestations. Les résultats de ces évaluations seront transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et conditionneront le renouvellement de notre autorisation de fonctionnement.

La démarche d'évaluation interne à l'UDAF est déployée à partir d'un module intégré dans le logiciel métier. Le référentiel, outil de base qui vient questionner nos pratiques, a été conçu dans le cadre d'une réflexion partagée par les utilisateurs du logiciel, de manière à ce qu'il soit adapté à l'activité tutélaire.
Ainsi, durant l'année 2014, le service DPF a participé aux séances de travail dont la finalité était la réalisation du référentiel, au regard des recommandations de bonnes pratiques et sur les domaines imposés règlementairement.

L'équipe des DPF était tenue informée de l'avancée des travaux lors des réunions de service ; une information destinée à l'ensemble du personnel de l'UDAF a été initiée en septembre afin de rappeler l'ancrage règlementaire de la démarche d'évaluation, l'impact sur nos pratiques et présenter le support informatique utilisé avec la systématisation des éléments de preuve.

Le référentiel finalisé ayant été validé en octobre, le service DPF a procédé à l'évaluation de 2 domaines sur la fin de l'année 2014. Toute l'équipe de déléguées a été associée à l'évaluation. Il s'agit de porter une cotation en fonction de l'existence des pratiques recommandées et de la marge d'amélioration possible.
Ainsi, sur le 1er semestre 2015, le service procédera à l'évaluation des 2 domaines restants.
Les résultats seront analysés, des axes d'amélioration dégagés et le COPIL devra se prononcer sur les plans d'actions prioritairement retenus à mettre en œuvre.
Il est prévu que le rapport d'évaluation soit rendu pour la fin du mois de juin 2015.

Le projet de service sera actualisé au cours du 2ème semestre 2015 et intégrera les plans d'action résultant de l'évaluation interne.

CONCLUSION

Si l'activité du service augmente depuis plusieurs années, l'impact de la réforme se ressent au niveau des situations qui arrivent au service plus dégradées, avec des expulsions locatives effectives. L'endettement est une préoccupation majeure avec des procédures de surendettement qui aboutissent généralement à des effacements des dettes favorisant un retour à une situation viable et équilibrée, cependant elles peuvent aussi tendre à banaliser l'endettement.

Malgré des problématiques sérieuses qui exigent une vigilance accrue, les professionnelles parviennent la plupart du temps à recueillir l'adhésion des familles qui sont favorables au renouvellement.

Les contacts fréquents, les permanences des déléguées permettent un soutien réel même s'il semble que les moyens d'action ne permettent pas forcément un bénéfice immédiat.

L'essentiel réside dans le fait que les familles constatent que leur parole est entendue et que les actions mises en place visent l'amélioration de leurs conditions de vie et celles de leurs enfants à travers un accompagnement vraiment personnalisé et adapté aux évolutions de leur situation.

➔ LE SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs est applicable depuis le 1er janvier 2009. Les points clés de cette loi :

- Renforcer les droits de la personne protégée
- Inscrire la protection de la personne
- Séparer les mesures judiciaires de protection réservées aux personnes présentant une altération des facultés médicalement constatée, et les systèmes d'aide et d'action sociale destinés à soutenir les personnes en situation de précarité ou d'exclusion sociale.
- Réaffirmer les principes fondamentaux de nécessité, subsidiarité et proportionnalité.
- Limiter les mesures judiciaires de protection dans le temps.
- Privilégier la désignation des familles pour l'exercice des mesures.
- Fondre en une seule corporation les professionnels chargés de la protection des majeurs.
- Créer un « mandat de protection future » : prévoir son éventuelle protection future, en désignant à l'avance le ou les tiers chargés de veiller sur ses intérêts et sa personne en cas de besoin.

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 : le service MJPM, service social et médico-social, a poursuivi la mise en œuvre courant 2014 des outils relatifs aux droits des usagers :

- La charte des droits et libertés de la personne protégée.
- La notice d'information.
- Le règlement de fonctionnement.
- Le document individuel de protection des majeurs (DIPM et projet personnalisé).
- La personne qualifiée.
- Le projet de service.
- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) ou autre forme de participation (enquête de satisfaction).

Pour satisfaire aux exigences de la loi 2002 qui rénove l'action sociale et médico-sociale, le service MJPM a poursuivi la mise en œuvre des outils relatifs aux droits des usagers, notamment le DIPM (Document Individuel de Protection du Majeur).

Le service MJPM, pour répondre à la réglementation des ESMS (Établissements et services sociaux et médico-sociaux), poursuit le déploiement de l'évaluation interne. L'évaluation interne permet de compléter par le questionnement des pratiques au sein du service, au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, la démarche d'amélioration continue de la qualité initiée d'un point de vue de conformité afin de répondre aux attentes et besoins des usagers. Le bilan final de l'évaluation interne sera adressé à l'organe de tarification et de contrôle qui, au vu de la pertinence des résultats, confirmera l'autorisation de fonctionnement du service MJPM pour exercer des mesures de protection juridique des majeurs.

Le service prend en charge 1473 mesures au 31 décembre 2014 et met en œuvre les compétences nécessaires à leur exercice en les déléguant à une équipe de professionnels.

Les MJPM assurent :

- La protection des personnes (information, conseil, vigilance, ou assistance ou représentation).
- La gestion des revenus et du budget en apportant des soins prudents, diligents et avisés.
- Le suivi patrimonial et financier.
- Le suivi administratif.
- La défense des intérêts juridiques.

Quels sont les devoirs du Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) ?

- Il prend en compte l'avis et les choix de vie du majeur et l'informe selon des modalités adaptées à son état sur sa situation personnelle, les actes accomplis ou restant à accomplir et les conséquences d'un refus de sa part.
- Il protège le logement et les effets personnels.
- Il gère les biens de façon prudente, diligente et avisée dans le seul intérêt du majeur.
- Il doit faire procéder à un inventaire de patrimoine au début de son mandat.
- Il rend compte de sa gestion chaque année au Juge des Tutelles.
- Il rend compte des diligences accomplies dans le cadre de la mission de protection de la personne chaque année au Juge des Tutelles.
- Il doit rendre un compte définitif de sa gestion en fin de mandat.

L'activité tutélaire : au 31 décembre 2014, le service gère 1.473 majeurs protégés :

- 53 curatelles simples dont 6 curatelles simples aux biens
- 992 curatelles renforcées dont 8 curatelles aménagées et 23 curatelles renforcées aux biens
- 385 tutelles dont 1 co-tutelle à la personne et 7 tutelles aux biens
- 8 sauvegardes de justice avec mandat spécial
- 35 mesures d'accompagnement judiciaire

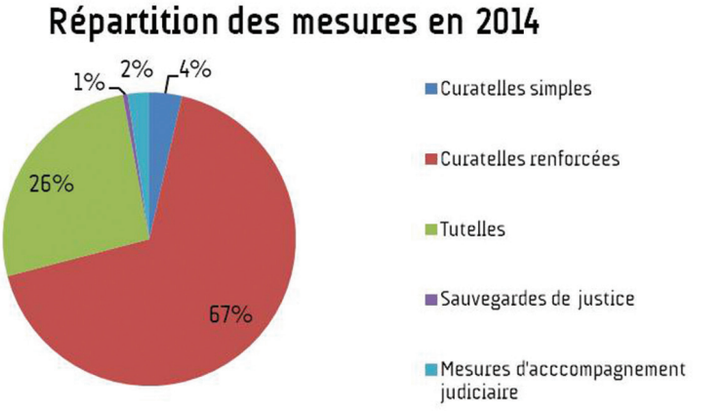

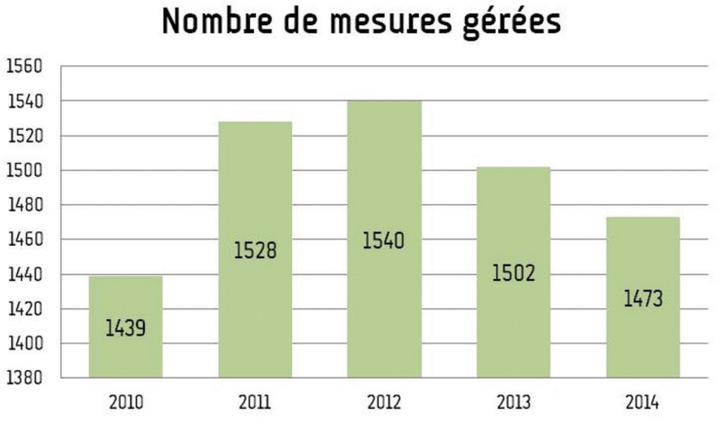

On dénombre 168 mesures entrées et 199 mesures déchargées qui se répartissent comme suit :

- 54 mainlevées
- 64 transferts
- 81 décès

L'activité globale du service a connu une légère diminution de 1,93% au cours de l'année 2014.

Cette diminution du nombre de mesures peut s'expliquer comme suit :

- Le nombre de mesures de tutelles, curatelles et sauvegardes de justice reste stable (-1mesure sur un an).

- Lors de la révision des mesures, le nombre de dessaisissement du service MJPM au profit de tuteurs familiaux et des préposés d'établissement a doublé depuis 2 ans.

- La diminution importante du nombre de Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) : 63 MAJ au 31 décembre 2013, 35 MAJ au 31 décembre 2014, soit – 28 mesures (44%). Sur l'année 2014, nous constatons 11 MAJ en arrivée et 39 MAJ en départ dont notamment 15 mesures à échéance non renouvelables et 9 mainlevées.

Courant 2013, compte tenu de la charge de travail liée à la révision des mesures, nous avions informé les juges des tutelles de limiter la désignation du service MJPM de l'UDAF du Doubs, pour maintenir la délivrance d'une prestation de qualité.
Début 2015 nous avons rencontré les juges des tutelles pour notamment les informer de notre capacité à absorber de nouveau des mesures, dans de bonnes conditions et leur adressons un état de situation tous les 2 mois pour éviter tout cloisonnement et optimiser le partenariat.

Les faits marquants en 2014

Dans le cadre du déploiement de l'évaluation interne, le service a collaboré avec les UDAF du groupement RESUS à l'élaboration du référentiel. Ce référentiel a été finalisé en décembre.
En parallèle, notre prestataire informatique ONYX a mis à notre disposition un module spécifiquement dévolu à l'évaluation interne.

Perspectives sur l'année 2015

- Le rapport sur l'évaluation interne sera adressé à la DDCSPP au plus tard en juin 2015, et ce, afin d'assurer le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du service.
Par ailleurs, cette évaluation interne prépare l'évaluation externe qui aura lieu en 2017. Cette évaluation externe sera réalisée par des auditeurs habilités par l'ANESM.
- Le projet de service n°2 sera travaillé en équipes pluridisciplinaires et rédigé pour juin 2015.

➔ L'INFORMATION ET LE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

L'UDAF du Doubs souhaite favoriser les solidarités générationnelles, et a créé un dispositif gratuit d'information et de soutien aux tuteurs familiaux, à la disposition des familles du département. Dans le Doubs sur 5000 mesures prononcées, environ 2500 mesures sont exercées par les familles.

Depuis 2010, des MJPM assermentés et soumis au secret professionnel remplissent cette mission, sur les trois sites de l'UDAF. Leur objectif est de rendre accessible l'exercice du mandat qui est confié aux familles, dans le respect de la vie privée des personnes protégées et des relations familiales existantes.

Ce service s'adresse :

- aux familles en amont de la mesure de protection pour leur apporter de l'information nécessaire à la compréhension des différents types de mesures de protection.
- aux tuteurs familiaux par le biais d'entretiens individuels ou de réunions collectives sur des thèmes liés à l'exercice du mandat.
- aux professionnels et personnes bénévoles en lien avec les personnes protégées.

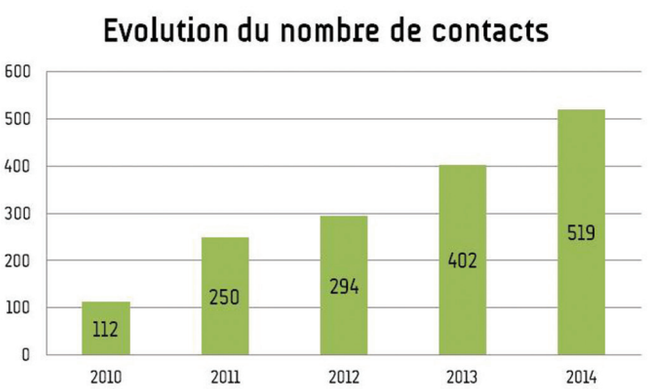

Répartition de l'activité selon le tribunal d'instance

On note une évolution différente selon les sites :

Entre 2013 et 2014 on note une évolution différente selon les sites :

- +92 contacts à Montbéliard du fait d'une MJPM nouvellement positionnée en local
- -53 contacts à Besançon, toutefois on observe une très forte progression du nombre de contacts non tuteurs familiaux, en amont de la mesure.
- +6 contacts à Pontarlier, l'activité reste très faible mais devrait évoluer du fait du positionnement d'une salariée sur l'antenne à compter de 2015.

Activité auprès des tuteurs familiaux

63.2% des contacts correspondent à l'activité dirigée auprès des tuteurs familiaux. En 2014 cela représente 160 tuteurs différents pour un nombre de contacts globaux de 328. (En 2013, nous avions accompagné 121 TF)
Les actions de soutien et d'information auprès des tuteurs familiaux représentent 77% de l'activité.
Le soutien porte essentiellement sur la réalisation de l'inventaire de patrimoine et le compte rendu de gestion.L'information concerne la procédure de mise sous protection et la mise en place de la mesure.

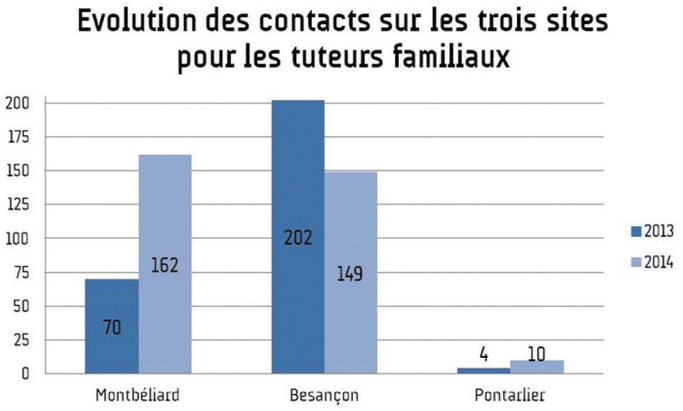

Les faits marquants en 2014

Les permanences dans les tribunaux

Les jours d'audience depuis septembre 2014 au Tribunal d'Instance de Besançon et depuis novembre 2014 au Tribunal d'Instance de Montbéliard. Les démarches pour le Tribunal de Pontarlier sont en cours.

L' «Espace Tuteurs Familiaux» sur le site internet (www.udaf25.fr)

Depuis octobre 2014 vous pouvez consulter sur notre site internet :
- Les documents téléchargeables demandés par le Tribunal auquel vous êtes rattachés
- Le guide du Tuteur Familial
- Des informations relatives aux spécificités du département

➔ L'OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE

En 2014, l'Observatoire de la Famille a finalisé l'enquête sur les pratiques alimentaires des Doubiens qui avait été lancée au premier semestre 2013. La Chargée de mission régionale a présenté les résultats à l'Assemblée Générale. Le questionnaire avait été envoyé à 5000 ménages et 620 réponses ont été reçues. Plusieurs idées sont mises en évidence dans ces résultats :

- Une attention au repas familial
- Un choix porté sur des produits sûrs et de qualité
- Des attitudes différentes pour réduire le budget alimentation
- Les Francs-Comtois attentifs à leur alimentation

La synthèse des résultats de cette enquête a été diffusée aux responsables politiques, aux médias, aux responsables d'associations, aux représentants et à l'ensemble du personnel. La synthèse des résultats est accessible sur le site internet de l'UDAF : www.udaf25.fr. Nous nous attacherons à développer des préconisations à destination des pouvoirs publics pour permettre aux familles d'accéder à une alimentation de qualité.

Les réponses au questionnaire sur les solidarités intergénérationnelles sont parvenues à l'UDAF dans le courant de l'automne 2014 et ont été saisies au cours du quatrième trimestre. Le Conseil d'Administration d'octobre a choisi le thème de l'enquête 2015 qui portera sur les vacances et loisirs.

➔ LE SVP FAMILIAL (CONSEILS JURIDIQUES)

Le SVP Familial permet aux familles d'avoir accueil, écoute et conseils relatifs à la défense de leurs intérêts. L'objectif de ce service est d'apporter aux familles des informations juridiques dans tous les domaines de leur vie quotidienne : consommation, assurance, banque et crédits, succession, logement, travail, séparation…

En toute confidentialité, les personnes s'adressent à Madame BAY, Juriste, qui les reçoit en entretien lors de ses permanences à Besançon, Morteau et Pontarlier.

Des échanges téléphoniques peuvent avoir lieu également. Un grand nombre de ces entretiens abordent les problèmes liés au couple, aux modalités de séparation, à la garde des enfants, aux droits de visite des grands-parents, à la médiation comme première étape à la décision.

Principaux thèmes abordés en 2014

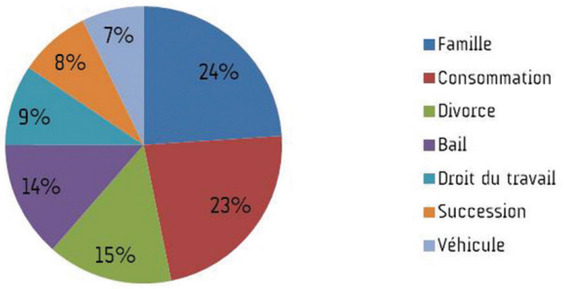

Outre les conseils juridiques immédiats, Madame BAY fournit en cas de besoin des informations sur les structures ou services pouvant leur apporter une aide complémentaire (La Marelle, le CDICC, le Centre d'Information sur le Droit des Femmes (CIDF), Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), etc..

Evolution du nombre de consultations

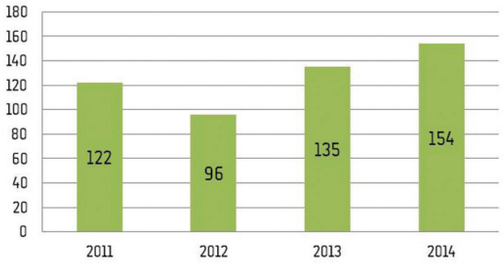

Si elles le souhaitent, les familles peuvent recontacter Madame BAY pour le suivi de leurs litiges ou de leurs demandes.

Madame BAY assure également un service de médiation juridique en lien avec la DDCSPP pour le traitement des plaintes déposées par les particuliers consommateurs auprès de la Boîte Postale 5000. En 2014, 9 dossiers ont été traités dans ce cadre.

➔ LE CENTRE DÉPARTEMENTAL D'INFORMATION SUR LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION (CDICC)

Les bénévoles, au nombre de 12, ont assuré 464 rendez-vous concernant 304 familles, sur 7 demi-journées par semaine. Un bénévole ayant pris des engagements au sein du Conseil municipal de sa commune nous a quitté.
Le nombre de rendez-vous est le plus important sur les 4 dernières années. L'aide à la constitution des dossiers est moins important mais l'étude des situations, et plus particulièrement des courriers de la Banque de France est plus important.
Au cours de l'année 2014 nous avons pu comparer le nombre de dossiers constitués par rapport aux dossiers déposés en Banque de France. Lors de la réunion du 18 novembre 2014, nous avons décidé de contacter les personnes pour qui nous avons constitué un dossier et constaté qu'il n'a pas été déposé. Le résultat de l'enquête est en cours d'étude.

Comparatif annuel de l'activité

Au cours de l'année 2014 nous avons rencontré 148 personnes ou familles pour constituer un dossier de surendettement, 131 enfants sont répertoriés à charge dans ces familles. Pour l'étude de situation nous avons rencontré 108 personnes ou familles et 68 enfants sont à charge dans ces foyers. L'étude de situation représente souvent des demandes d'explications suite au courrier de la Banque de France, qui est très claire pour un juriste, mais pas toujours compréhensible pour des personnes en difficulté. Nous avons été sollicités au téléphone par des personnes pour des demandes très précises.

Les personnes rencontrées sont souvent en difficulté parce qu'elles n'ont pas suivi leur situation (classement des documents signés, reçus, les relances pour des impayés, leur situation bancaire). Des personnes en difficulté finissent par ne plus ouvrir leur courrier et c'est lors d'un rendez-vous qu'il faut faire le tri. Actuellement beaucoup de documents arrivent par internet, les familles n'ont pas toujours internet, et de ce fait, pas les documents nécessaires à la constitution du dossier.

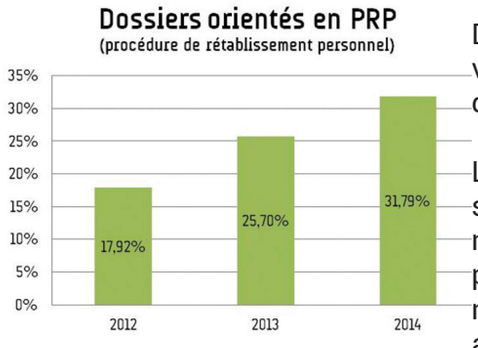

Dans les dossiers récents il semblerait qu'il y ait moins de crédit révolving. Lors des commissions de surendettement il y a de plus en de dossiers orientés en PRP.

Le groupe de bénévoles s'est réuni 5 fois dans l'année afin d'échanger sur des situations qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement de la Commission et afin de s'imprégner du règlement intérieur pour se faire une idée de la décision qui pourra être prise par la Commission. B. GAULARD, siégeant à la Commission de Surendettement, a participé à 24 réunions, d'une durée moyenne de 2 h. Depuis septembre 2013 les membres de la Commission reçoivent l'ordre du jour et les dossiers par internet 2 ou 3 jours avant la Commission, cette façon de fonctionner raccourcie la durée des Commissions.

L'activité a nécessité 552,75 h d'accueil en présence des personnes, 258,75 h d'attente pour des personnes qui ne sont pas présentées et aussi le temps passé pour prendre les rendez-vous, tenir à jour les statistiques, faire les comptes rendus des différentes réunions. Il faut comptabiliser 10 086 kms pour venir assurer les permanences où parfois l'intéressé ne vient pas au rendez vous fixé.

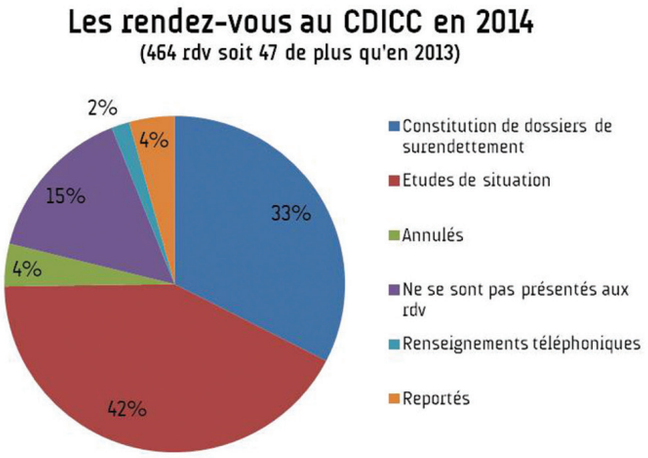

les faits marquants en 2014

Le service a été intégré au processus de démarche qualité Vie Associative. En a découlé une nouvelle organisation du service pour améliorer notamment la prise en charge des usagers et réduire le nombre de personnes qui ne viennent pas au rendez-vous. Cette nouvelle organisation a débuté en janvier 2015.

➔ LE FONDS «SOLIDARITÉ ÉNERGIE»

Par convention avec le Conseil Général, l'UDAF a géré, durant l'année 2014, les impayés d'énergie. Plus de 1 741 familles en situation précaire en ont bénéficié. Le montant géré est estimé à 435 234,23 €, en baisse par rapport à 2013.

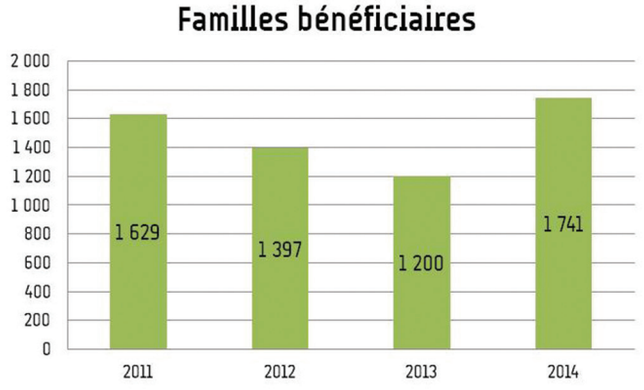

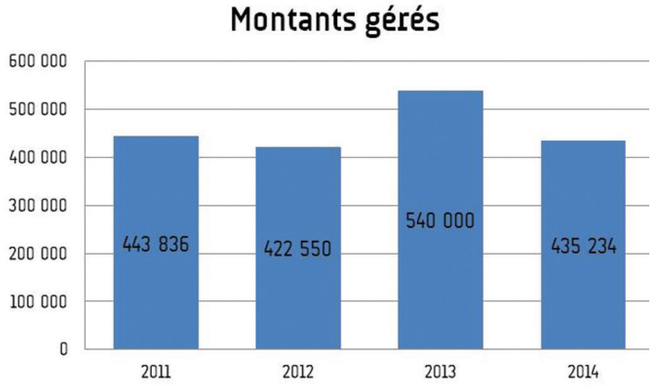

LES AIDES ATTRIBUÉES ONT CONCERNÉ :

L'électricité (EDF)	240 849,76 €
Le gaz	104 496, 25 €
Les autres énergies (bois, fuel)	58 569,90 €

ORGANIGRAMME UDAF DU DOUBS

Représentations — *Conseil d'Administration* — *Commissions*

Président
Gérard CARRE

Directeur
Christophe MARICHIAL

BESANÇON

GED

Responsable
B. BOURLIER

A. BARBERON
M. CORDIER
H. N'BOUELA
V. POCTIER

ACCUEIL

B. CHIPAUX
D. SAILLARD

MJPM

Responsable
D. CARTERON

L. BORNOT
E. CHAPUIS
A-L. DAVIOT
M. GOUDEY
G. GRALL
S. HUOT-MARCHAND
C. JACQUET
M. JACQUOT
G. JEANGUYOT
A. JEANMOUGIN
(N. GIRARDOT)
A. LOPEZ
E. MONCAMP
C. ROCHE

A. BIZOT
C. LAMY
V. LEDOUX
E. LEMMENS
E. LEPLANT
S. MOYSE
E. PY
M. TINTI

Secrétaires MJPM

N BOURABHA
M-C. DUBOIS
K. MKAMI
L. TEMIMI
B. TORTEY

DPF

Responsable
L. JACQUIN

C. GUYON
C. KOUSSAFI
I. MAZUET

Secrétaire DPF

F. DJENANE

COMPTABILITE

Responsable
S. MILLESSE
(M. DUBREUIL)

C. LEGAIN
C. CIPRIANI
I. CONSTANT
G. HUEBER
M. REBILLARD
F. SCHAER

RH

A. LETE

VIE INSTITUTIONNELLE ET ASSOCIATIVE

Chargée de communication
L. TROUTET

Secrétaire de Direction
C. DEMOUGEOT

SVP FAMILIAL

M. BAY

CDICC

Bénévoles

OBSERVATOIRE

S. EME

ISTF

Responsable
B. BOURLIER
L. RICHARDET

C. LAMY

L. TAILLARD

PONTARLIER

Responsable antenne
L. JACQUIN

N. CUEUGNIER
G. GOFFREDO
E. JACQUOT
N. PROPONNET
A. VIEILLE-PETIT
C. YOCHUM

Secrétaire MJPM / DPF

M. BATAILLE

C. HENRIET

MONTBÉLIARD

Responsable antenne
L. RICHARDET

Responsable
L. RICHARDET

N. FIRDAOUISSI
(L. JUILLERAT)
L. HERMETET
G. KHEMMALI
R. LAB
S. OUDRA
I. PERSONENI
E. QUEIROS
(M. LLAONA)
M. QUINTY
B. SIMON
M-N. TOMAS
M. WIEDMANN

Secrétaires MJPM / DPF

S. GARRET
C. JOSEPH
M-J. QOUDAD
C. STILL

P. BARTHEL
C. GUIDAT
T. LABEUCHE
A. MERCIER

M-N. TOMAS

ORGANIGRAMME AU 31.12.2014

LES ANTENNES

SIÈGE SOCIAL :

Maison de la Famille - 12, rue de la Famille 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.80.21.74 • Fax : 03.81.50.43.20 Courriel : udafdoubs@udaf25.fr

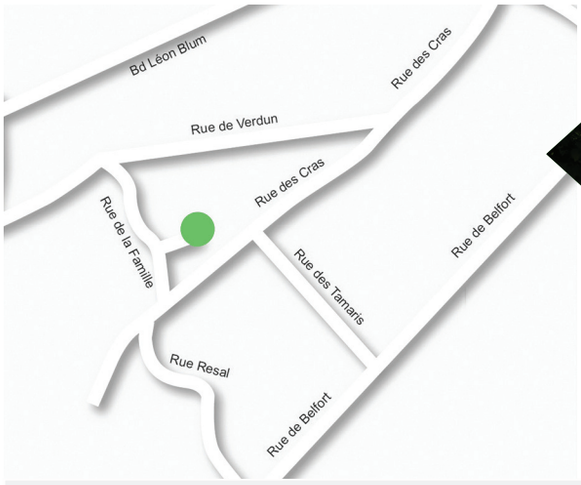

Accès bus Ginko : Ligne 4 «Chateaufarine Orchamps» arrêt Les Oiseaux

Accès Tramway : Ligne 1 arrêt «Lilas»

MONTBELIARD

15, rue de la Petite Hollande 25200 MONTBÉLIARD Tél 03.81.90.00.22 • Fax 03.81.98.45.60

Immeuble «L'atelier Debussy» au 4ème étage

Accès bus Keolis : Ligne 4 arrêt Pergaud

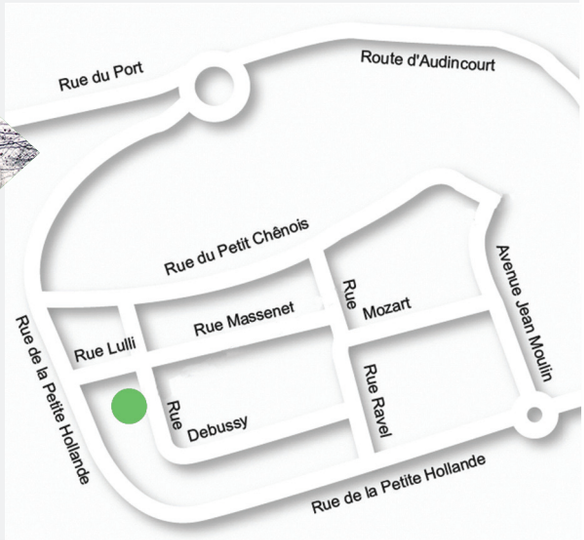

PONTARLIER

107 rue de Besançon 25300 PONTARLIER Tél 03.81.46.62.98 • Fax 03.81.39.06.29

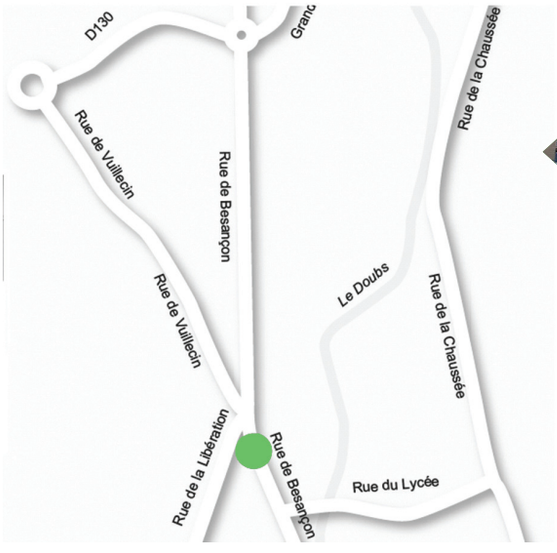

Accès bus :
Ligne 1 - arrêt Les Longennes ou Pontarlier Village

UDAF 25

SIÈGE SOCIAL :

Maison de la Famille - 12, rue de la Famille - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.80.21.74 • Fax : 03.81.50.43.20
Courriel : udafdoubs@udaf25.fr

ANTENNES À :

MONTBELIARD

15, rue de la Petite Hollande - 25200 MONTBÉLIARD
Tél 03.81.90.00.22 • Fax 03.81.98.45.60

PONTARLIER

107 rue de Besançon - 25300 PONTARLIER
Tél 03.81.46.62.98 • Fax 03.81.39.06.29

www.udaf25.fr